

**PANNEAUX DE HAIE ARTIFICIELLE EVERHOME<sup>MC</sup>**  
**MANUEL D'INSTALLATION**  
**ARTICLES: RNHEDGE0019, RNHEDGE0023 et RNHEDGE0027**  
**CONSERVER POUR RÉFÉRENCE ULTÉRIEURE**

**OUTILS ET MATÉRIAUX REQUIS (NON COMPRIS)**

**Installation sur les grillages et les clôtures en mailles losangées et en en fer :**

- Attache-câbles verts
- Ciseaux

**Installation sur les cloisons sèches et les panneaux muraux en bois :**

- Agrafeuse et agrafes à couronne de calibre 20, 1,27 cm x 1,27 cm (½ po x ½ po)
- Ciseaux

**Installation sur les murs en béton et en brique :**

- Perceuse pour béton et vis à béton à tête hexagonale de 0,47 cm x 4,45 cm (3/16 po x 1 ¾ po)
- Ciseaux

**Installation sur les panneaux muraux en aluminium et en métal :**

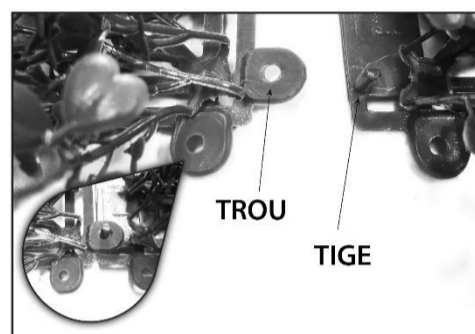
- Perceuse et vis taraudeuses à tête bombée de 1,90 cm (¾ po)
- Ciseaux

**PRÉPARATION :**

- Mesurer la surface d'installation avant de commencer.
- Planifier l'emplacement de chaque panneau de haie.
- Les panneaux de haie peuvent être coupés à l'aide de ciseaux ou en les détachant simplement à leur jonction. Voir l'image ci-dessous.

**INSTALLATION :**

*Toujours commencer l'installation à partir du haut de la surface d'installation et compléter les rangées sur le plan horizontal. Veiller à ce que les panneaux soient correctement fixés au fur et à mesure de la progression.*



**INSTALLATION SUR LES GRILLAGES ET LES CLÔTURES EN MAILLES LOSANGÉES ET EN FER**

1. Tenir le panneau de haie en place et le fixer à la clôture à l'aide d'attache-câbles.
2. Placer une attache-câble à chaque extrémité du panneau ou à environ chaque intervalle de 15,24 cm (6 po).
3. Continuer de placer des attache-câbles à la clôture et solidifier au besoin.

**INSTALLATION SUR LES CLOISONS SÈCHES ET LES PANNEAUX MURAUX EN BOIS**

1. Agraffer le treillis en plastique au dos des panneaux au mur pour maintenir ceux-ci solidement en place.
2. Apposer une agrafe à environ chaque intervalle de 15,24 cm (6 po) du panneau.
3. Continuer d'agrafer les panneaux à la cloison sèche ou au panneau mural en bois et les solidifier au besoin.

**INSTALLATION SUR LES MURS EN BÉTON ET EN BRIQUE**

1. Tenir le panneau de haie en place. Percer un trou dans le coin supérieur gauche, et un autre dans le coin supérieur droit de chaque panneau. Placer ensuite au moins une vis à chaque intervalle de 15,24 cm (6 po).
2. Fixer le panneau de haie artificielle à la surface en vissant une vis à béton à tête hexagonale dans chaque coin où un trou a été percé.
3. Continuer et solidifier les panneaux de haie au besoin.

**INSTALLATION SUR LES PANNEAUX MURAUX EN ALUMINIUM ET EN MÉTAL**

1. Tenir le panneau de haie en place et insérer une vis taraudeuse à tête bombée de 1,90 cm (¾ po) à chaque intervalle de 15,24 cm (6 po).
2. Continuer et solidifier les panneaux de haie au besoin.

**MISE EN GARDE**

1. Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu.
2. Ne pas installer les panneaux de haie à proximité d'une source de chauffage au gaz ou électrique, d'un foyer, de chandelles ou d'autres sources de feu ou de chaleur.
4. Les panneaux de haie artificielle doivent être installés selon les directives du fabricant pour garantir la performance et l'apparence.
3. Après utilisation, ranger dans un endroit frais, au sec et à l'abri des rayons du soleil.
5. Les feuilles détachables du panneau peuvent présenter un risque d'étouffement pour les enfants de 3 ans et moins. Faire preuve de prudence avec les enfants de ce groupe d'âge, car ce produit contient de petites pièces. Éviter de le placer dans des endroits où les enfants de 3 ans et moins peuvent l'atteindre, ainsi que dans des endroits conçus pour les enfants de ce groupe d'âge; ce panneau n'est pas un jouet.

**GARANTIE**

Les panneaux de haie artificielle Everhome<sup>MC</sup> sont assortis d'une garantie résidentielle limitée de huit (8) ans contre les défauts de fabrication et couvrant les décolorations importantes dans des conditions météorologiques normales. Après un certain temps, une décoloration graduelle peut survenir en fonction du degré d'exposition au soleil. La garantie s'applique uniquement à la date d'achat initiale et au premier acheteur, et n'est pas transférable.

**Les conditions suivantes s'appliquent à la garantie et peuvent annuler celle-ci si elles ne sont pas suivies à la lettre :**

- Les panneaux de haie artificielle doivent être installés selon les directives du fabricant pour garantir la performance et l'apparence.
- Les panneaux de haie artificielle ne doivent pas être utilisés ou installés comme revêtement de sol.
- Toute demande de garantie doit être présentée dans les 30 jours suivant la constatation d'un défaut de fabrication.
- Une preuve d'achat, telle qu'un reçu de vente, est obligatoire pour bénéficier de la garantie.
- Le fabricant se réserve le droit de faire inspecter le panneau de haie artificielle en question par un de ses représentants qui prélèvera des échantillons pour analyse.
- La garantie comprend le remplacement du matériel, mais exclut les coûts de main-d'œuvre et tout autre coût secondaire.

**Les exclusions de la garantie comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit**

- Défaut ou dommage au produit attribuable à une forte exposition aux UV.
- Défaut ou dommage au produit, notamment des brûlures, des distorsions, des décolorations, ou des déformations causées par une source de chaleur externe (p. ex., BBQ ou réflexions sur du verre comme des fenêtres).
- Défaut ou dommage au produit causé par des plantes (ou divers types de végétation), qui ont poussé à la surface du produit ou pénétré dans une partie du produit (p.ex., la sève des arbres), ou par des outils de jardinage ou d'aménagement paysager.
- Défaut ou dommage au produit causé par un accident, des coupures, un acte de vandalisme, un mauvais traitement ou d'autres des sources extérieures à la fabrication du produit.
- Défaut ou dommage au produit causé par des substances corrosives ou d'autres produits chimiques.
- Défaut ou dommage au produit attribuable à une forte pression ou concentration en minéraux de l'eau de l'arrosoir ou de l'arroseur rotatif.
- Défaut ou dommage au produit causé par une installation, un entretien, une protection ou une réparation inappropriés du produit. Cela comprend les dommages causés au produit par l'utilisation de pièces et d'accessoires non recommandés et/ou par l'installation inadéquate d'accessoires de fixation sur le produit.
- Défaut ou dommage au produit causé par des conditions météorologiques extrêmes, notamment des vents violents ou des tempêtes de sable, un cas de force majeure (c.-à-d. un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, etc.) ou tout événement dont la cause n'est pas le produit lui-même.
- Défaut ou dommage au produit dû à des applications commerciales.

Le fabricant ou le détaillant ne pourront en aucune circonstance être tenus responsables de tout dommage consécutif ou indirect (y compris, mais sans s'y limiter, de toute perte financière ou blessure, de tout dommage matériel ou autre) attribuable à l'utilisation de ce produit.

Pour toute question relative à l'installation, communiquer avec notre service d'assistance technique par courrier électronique à l'adresse [techsupport@everhome.co](mailto:techsupport@everhome.co) ou par téléphone au 1 833 540-2118. Pour le service à la clientèle, communiquer par courriel à l'adresse [customerservice@everhome.co](mailto:customerservice@everhome.co) ou consulter le site [www.everhome.co](http://www.everhome.co).